



13 février 2014

(14-0874)

Page: 1/24

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

Révision

La communication ci-après, datée du 10 janvier 2014, est distribuée à la demande de la délégation de l'**Union européenne**. La notification révisée concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour la campagne de commercialisation **2009/10**.

Tableau DS:1

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

Mesure globale du soutien totale courante

Engagement concernant la MGS totale pour la période en question	Monnaie	MGS totale courante
(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste*)	(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
72 244	Millions d'€	10 883,2

* Cet engagement est conforme aux renseignements sur l'UE à 25/27 communiqués aux Membres à la 53^{ème} réunion du Comité de l'agriculture. Les renseignements sur l'engagement de l'UE à 25 avaient été fournis par écrit au Comité. Le niveau de l'engagement de l'UE à 27 est établi en ajoutant 520 millions d'euros (engagement de la Bulgarie concernant la MGS) à l'engagement de l'UE à 25.

Tableau explicatif DS:1

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire pour la période en question (Millions d'€)	Source des données	Observations
1	2	3	4	5
a) Services de caractère général				
i) Recherche	Recherche et information sur les produits végétaux, les méthodes de production animale et les mesures intégrées en matière de conservation, caractérisation, collecte et utilisation des ressources génétiques végétales et animales en agriculture; recherche sur la structure des exploitations agricoles, restructuration des systèmes d'enquêtes agricoles; recherche destinée à orienter la production communautaire vers des variétés et des qualités de tabac les moins nocives possibles.	986,0	FEAGA*, FEADER** et sources nationales	Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 882/2004 du Conseil; Règlement n° 870/2004 du Conseil; Règlement n° 1166/2008 du Conseil; Règlement n° 1234/2007 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
ii) Lutte contre les parasites et les maladies	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales; surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur, ainsi que d'autres mesures concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et la santé animale et la préservation des végétaux; vérification de la conformité à la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et aux règles en matière de santé animale et de bien-être des animaux.	1 318,6	FEAGA et sources nationales	Décision n° 90/424 du Conseil; Règlement n° 882/2004 du Conseil; Règlement n° 1234/2007 du Conseil; Règlement n° 178/2002 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire pour la période en question (Millions d'€)	Source des données	Observations
1	2	3	4	5
iii) Services de formation	Formation professionnelle des agriculteurs.	225,7	FEAGA, FEADER et sources nationales	Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1234/2007 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
iv) Services de vulgarisation et de consultation	Services de consultation; aide à la gestion; assistance technique; aide pour la constitution de groupes de producteurs.	779,2	FEAGA, FEADER et sources nationales	Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1234/2007 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
v) Services d'inspection	Mesures de surveillance et de prévention; vérifications en vue de s'assurer d'une application uniforme et correcte de la réglementation dans les États membres; collecte et analyse de données comptables sur les revenus et les activités commerciales des exploitations agricoles.	384,2	FEAGA et sources nationales	Règlement n° 1782/2003 du Conseil; Règlement n° 73/2009 du Conseil; Règlement n° 165/1994 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
vi) Services de commercialisation et de promotion	Soutien aux groupes de producteurs; promotion des produits biologiques; encouragement de la consommation de produits spécifiques; meilleure information du public concernant la politique agricole commune; informations sur les produits agricoles et leurs méthodes de production et promotion de ces produits et méthodes; dispositifs visant à améliorer les réseaux de commercialisation, la qualité et la présentation des produits; initiatives pour la promotion de l'agriculture familiale.	1 021,1	FEAGA, FEADER et sources nationales	Règlement n° 1234/2007 du Conseil; Règlement n° 814/2000 du Conseil; Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire pour la période en question (Millions d'€)	Source des données	Observations
1	2	3	4	5
vii) Services d'infrastructure	Mise en place et maintenance d'infrastructures agricoles; construction et reconstruction de lignes électriques pour les producteurs agricoles; alimentation en électricité et en eau; chemins agricoles; construction de réservoirs; protection contre les inondations.	1 866,0	FEADER et sources nationales	Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
viii) Autres services agricoles	Services élémentaires pour l'économie et la population rurales; mesures des États membres: mise en place de services d'aide mutuels, d'assistance aux agriculteurs, de gestion des exploitations; introduction à la comptabilité d'exploitation.	813,4	FEAGA, FEADER et sources nationales	Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1234//2007 du Conseil; Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
b) Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire		27,5	Sources nationales	Dépenses nationales
c) Aide alimentaire intérieure	Distribution de produits agricoles aux personnes démunies; distribution gratuite; programme de distribution de lait aux écoliers.	624,8	FEAGA et sources nationales	Règlement n° 1234/2007 du Conseil.
d) Soutien du revenu découplé	Régime de paiement unique (RPU); paiements séparés en faveur du sucre, paiement séparé pour les fruits et légumes, paiements directs nationaux complémentaires découplés.	31 481,6	FEAGA et sources nationales	Règlement n° 1782/2003 du Conseil; Règlement n° 73/2009 du Conseil.
e) Programmes de garantie des revenus et programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus		16,9	Sources nationales	Dépenses nationales

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire pour la période en question (Millions d'€)	Source des données	Observations
1	2	3	4	5
f) Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	Reconstruction et rétablissement du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles.	1 297,6	FEADER et sources nationales	Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1257/1999 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
g) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes incitant les producteurs à cesser leurs activités	Versements compensatoires pour les agriculteurs ayant au moins 55 ans qui cessent leurs activités agricoles.	956,6	FEADER et sources nationales	Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
h) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes de retrait de ressources de la production	Boisement initial de terres agricoles.	306,6	FEAGA, FEADER et sources nationales	Règlement n° 1493/1999 du Conseil; Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 479/2008 du Conseil.
i) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen d'aides à l'investissement	Aide à la modernisation des exploitations; achats de machines et de matériel, d'animaux, de bâtiments et de plantations; aide aux jeunes exploitants; investissement dans la restructuration de l'agriculture de semi-subsistance; remembrement de la propriété foncière; diversification de l'activité rurale et programmes d'amélioration de la qualité; investissement préalable à la constitution de groupes de producteurs; arrachage des vignobles; restructuration du secteur du sucre; programmes nationaux de restructuration du secteur du coton.	6 152,5	FEAGA, FEADER et sources nationales	Règlement n° 1234/2007 du Conseil; Règlement n° 320/2006 du Conseil; Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 479/2008 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire pour la période en question (Millions d'€)	Source des données	Observations
1	2	3	4	5
j) Programmes de protection de l'environnement	Protection de l'environnement et sauvegarde du paysage rural, aide aux zones écologiquement sensibles; soutien et protection apportés à la production biologique par l'instauration de conditions de concurrence loyale; aide au développement du secteur de la sylviculture dans l'agriculture; conservation et mise en valeur du patrimoine rural.	6 553,1	FEAGA, FEADER et sources nationales	Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1234/2007 du Conseil; Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
k) Programmes d'aide régionale	Mesures spécifiques en faveur de certaines zones défavorisées (départements français d'outre-mer, Açores, Madère, îles Canaries, îles de la mer Égée), d'autres régions ultrapériphériques et défavorisées, et des zones de montagnes.	4 504,8	FEAGA, FEADER et sources nationales	Règlement n° 1782/2003 du Conseil; Règlement n° 247/2006 du Conseil; Règlement n° 1405/2006 du Conseil; Règlement n° 1698/2005 du Conseil; Règlement n° 1785/2003 du Conseil; Règlement n° 1257/1999 du Conseil; Règlement n° 1857/2006 de la Commission; Lignes directrices concernant les aides d'États dans le secteur agricole 2006/C 319/01; Règlement n° 1535/2007 de la Commission; et Règlement n° 1998/2006 de la Commission.
l) Autres	Régime de paiement unique à la surface (RPUS).	4 481,7	FEAGA et sources nationales	Règlement n° 1782/2003 du Conseil; Règlement n° 73/2009 du Conseil.
TOTAL DE LA CATÉGORIE VERTE		63 798,1		

* FEAGA: Fonds européen agricole de garantie.

** FEADER: Fonds européen agricole pour le développement rural.

Tableau explicatif DS:3

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Versements directs au titre de programmes de limitation de la production – "Versements directs exemptés"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:5	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4
Versements fondés sur une superficie et des rendements fixes		3 063,9	
	Versements compensatoires par hectare accordés aux producteurs de céréales, d'oléagineuses, de protéagineux, d'ensilage d'herbe, y compris la jachère (Titre IV, chapitre 10 du Règlement n° 1782/2003).	1 434,9	Comptes du FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Prime à la qualité et suppléments aux versements compensatoires par hectare accordés aux producteurs de blé dur (Titre IV, chapitres 1 et 10 du Règlement n° 1782/2003).	129,3	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Prime aux protéagineux (Titre IV, chapitre 2 du Règlement n° 1782/2003 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).	44,2	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Versements compensatoires par hectare accordés aux producteurs de riz (Titre IV, chapitre 3 du Règlement n° 1782/2003 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).	169,7	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Aide aux semences (Titre IV, chapitre 9 du Règlement n° 1782/2003 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).	25,3	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Coton (Titre IV, chapitre 10a du Règlement n° 1782/2003 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).	221,7	Comptes du FEAGA pour 2010
	Aide aux oliveraies (Titre IV, chapitre 10b du Règlement n° 1782/2003).	101,8	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Aide par hectare à la production de houblon (Titre IV, chapitre 10d du Règlement n° 1782/2003).	8,1	FEAGA et comptes nationaux pour 2010

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:5	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4
	Aide par hectare aux cultures énergétiques (Titre IV, chapitre 5 du Règlement n° 1782/2003).	73,7	Comptes du FEAGA pour 2010
	Paiements transitoires pour les fruits et légumes (Titre IV, chapitre 10g du Règlement n° 1782/2003, Titre III, chapitre 2 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).	317,2	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Aide aux bananes (Titre III du Règlement n° 247/2006).	275,2	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Versements au titre de l'article 69 du Règlement n° 1782/2003 et de l'article 68 du Règlement n° 73/2009.	263,0	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
Versements fondés sur 85% ou moins du niveau de base de la production		0,0	
Versements pour le bétail effectués pour un nombre de têtes fixe		2 259,7	
	Versements aux producteurs pour le maintien du troupeau de vaches allaitantes, limités au nombre d'animaux prévu selon les années de référence (prime à la vache allaitante) (Titre IV, chapitre 12 du Règlement n° 1782/2003 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).	1 233,7	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Prime spéciale aux producteurs détenant des bovins mâles, dans les limites de plafonds régionaux prévus pour une année de référence (prime spéciale à la viande de bœuf) (Titre IV, chapitre 12 du Règlement n° 1782/2003 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).	105,3	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Prime à l'abattage, dans les limites du nombre de têtes (veaux et bovins adultes) maximal fixé au niveau national (Titre IV, chapitre 12 du Règlement n° 1782/2003 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).	335,1	FEAGA et comptes nationaux pour 2010
	Prime aux produits laitiers pour les producteurs de lait (Titre IV, chapitre 7 du Règlement n° 1782/2003).	0,02	Comptes du FEAGA pour 2010

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:5	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4
	<p>Versements compensatoires pour les brebis et les chèvres, limités par producteur en fonction d'une quantité de référence (prime à la brebis et à la chèvre) et primes forfaitaires fixes à la brebis et à la chèvre dans les zones défavorisées et de montagne (Titre IV, chapitre 11 du Règlement n° 1782/2003 et Titre IV, chapitre 1 du Règlement n° 73/2009).</p> <p>Versements au titre de l'article 69 du Règlement n° 1782/2003 et de l'article 68 du Règlement n° 73/2009.</p>	<p>414,5</p> <p>171,1</p>	<p>FEAGA et comptes nationaux pour 2010</p> <p>FEAGA et comptes nationaux pour 2010</p>
TOTAL DE LA CATÉGORIE BLEUE		5 323,6	

Tableau explicatif DS:4

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

Calcul de la mesure globale du soutien totale courante

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7 ci-après) (Millions d'€)	Mesures équivalentes du soutien par produit (d'après le tableau explicatif DS:8 ci-après) (Millions d'€)	Total MGS + MES (si 2 + 3 < 0, alors 4 = 0)	Valeur de la production* (n.c. = non connu) (Millions d'€)	MGS totale courante (globale) (Millions d'€)
1	2	3	4 = 2 + 3	5	6
Froment (blé) tendre	1 917,5		1 917,5	14 302,3	1 917,5
Froment (blé) dur	0,0		0,0	1 598,2	0,0
Orge	2 109,7		2 109,7	6 123,2	2 109,7
Mais	0,0		0,0	7 320,9	0,0
Sorgho	9,5		9,5	n.c.	9,5
Riz	0,0		0,0	786,6	0,0
Sucre	1 822,1		1 822,1	3 147,3	1 822,1
Lait	671,9		671,9	41 735,7	0,0 <i>de minimis</i>
Lait écrémé en poudre	953,5		953,5	n.c.	953,5
Beurre	2 723,0		2 723,0	n.c.	2 723,0
Viande de bœuf	-1 339,4		0,0	25 958,2	0,0
Fourrages séchés	121,9		121,9	18 894,2	0,0 <i>de minimis</i>
Fibres, lin et chanvre	18,8		18,8	n.c.	18,8
Tabacs	295,8		295,8	608,5	295,8

Désignation des produits initiaux	MGS par produit	Mesures équivalentes du soutien par produit	Total MGS + MES	Valeur de la production*	MGS totale courante
(y compris MGS autre que par produit)	(d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7 ci-après)	(d'après le tableau explicatif DS:8 ci-après)	(si 2 + 3 < 0, alors 4 = 0)	(n.c. = non connu)	(globale)
	(Millions d'€)	(Millions d'€)		(Millions d'€)	(Millions d'€)
1	2	3	4 = 2 + 3	5	6
Choux-fleurs	0,0		0,02	907,9	0,0 <i>de minimis</i>
Tomates	0,1		0,1	5 294,6	0,0 <i>de minimis</i>
Pommes	0,2		0,2	3 487,3	0,0 <i>de minimis</i>
Abricots	0,1		0,1	n.c.	0,1
Nectarines	2,6		2,6	n.c.	2,6
Pêches	0,4		0,4	1 487,4	0,0 <i>de minimis</i>
Poires	0,0		0,04	1 459,0	0,0 <i>de minimis</i>
Aubergines	0,0		0,0	n.c.	0,0
Melons	0,0		0,0	n.c.	0,0
Pastèques	0,3		0,3	n.c.	0,3
Oranges	0,7		0,7	1 956,7	0,0 <i>de minimis</i>
Mandarines	0,0		0,0	987,1	0,0
Clémentines	1,0		1,0	n.c.	1,0
Satsumas	0,2		0,2	n.c.	0,2
Citrons	0,0		0,004	554,2	0,0 <i>de minimis</i>
Raisins	0,0		0,04	2 214,2	0,0 <i>de minimis</i>
Autres produits ne figurant pas dans l'Annexe X du Règlement n° 1580/2007	3,0		3,0	n.c.	3,0
Agrumes destinés à être transformés	1,8		1,8	n.c.	1,8
Vers à soie	0,4		0,4	0,4	0,4
Apiculture	30,4		30,4	n.c.	30,4

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7 ci-après)	Mesures équivalentes du soutien par produit (d'après le tableau explicatif DS:8 ci-après)	Total MGS + MES (si 2 + 3 < 0, alors 4 = 0)	Valeur de la production* (n.c. = non connu)	MGS totale courante (globale)
	(Millions d'€)	(Millions d'€)		(Millions d'€)	(Millions d'€)
1	2	3	4 = 2 + 3	5	6
Fruits à coque	94,0		94,0	n.c.	94,0
Vins	450,5	373,8	824,3	15 213,5	824,3
Viande porcine		0,5	0,5	31 624,5	0,0 <i>de minimis</i>
Alcool éthylique d'origine agricole		75,1	75,1	n.c.	75,1
Pommes de terre destinées à être transformées en féculé	150,8	-258,6	0,0	8 866,6	0,0
Huile d'olive		8,0	8,0	3 521,6	0,0 <i>de minimis</i>
MGS totale par produit			11 687,1		10 883,2
Total MGS autre que par produit d'après le tableau explicatif DS:9 ci-après	598,1		598,1	302 611,2	0,0 <i>de minimis</i>
TOTAL: MGS totale courante					10 883,2

* Source: Eurostat 2009, ou estimations.

n.c. = non connu.

Tableau explicatif DS:5

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

Mesures globales du soutien par produit: Soutien des prix du marché

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué (€/t)	Prix de référence extérieur (€/t)	Production visée (Milliers de t)	Redevances/prélèvements connexes (Millions d'€)	Soutien total des prix du marché (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4	5	6	7	8 ((4-5)*6)-7	9
Froment (blé) tendre	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix	101,3	86,5	129 475		1 917,5	Prix administrés appliqués: législation de l'UE Production: estimations de la Commission européenne
Froment (blé) dur	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix	101,3	148,5	0		0,0	
Orge	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix	101,3	67,3	62 033		2 109,7	
Mais	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix	101,3	91,9	0		0,0	
Sorgho	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix	101,3	85,7	610		9,5	
Riz	1 ^{er} septembre 2009	Soutien des prix	150,0	143,3	0		0,0	
Sucre	1 ^{er} octobre 2009	Soutien des prix	323,5	193,8	13 276		1 722,2	
Lait écrémé en poudre	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix	1 698,0	684,7	941		953,5	
Beurre	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix	2 217,5	943,3	2 137		2 723,0	
Viande de bœuf	16 octobre 2009	Soutien des prix	1 560,0	1 729,8	7 929		-1 346,3	

Tableau explicatif DS:6

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

Mesures globales du soutien par produit: Versements directs non exemptés

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué (€/t)	Prix de référence extérieur (€/t)	Production visée (Millions de t)	Versements directs totaux liés aux prix (Millions d'€) 7 ((4-5)*6))	Autres versements directs non exemptés (Millions d'€)	Redevances/prélèvements connexes (Millions d'€)	Versements directs totaux (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Sucre	1 ^{er} octobre 2009	Aide directe aux producteurs de betteraves et de canne à sucre					51,6		51,6	Comptes du FEAGA pour 2010 et sources nationales
		Aide nationale					48,2		48,2	"
Fourrages séchés	1 ^{er} avril 2009	Aide à la production					121,9		121,9	"
Fibres, lin et chanvre	1 ^{er} juillet 2009	Aide à la transformation					18,8		18,8	"
Agrumes destinés à être transformés	1 ^{er} janvier 2009	Aide à la production					1,8		1,8	"
Lait	1 ^{er} juillet 2009	Aide nationale					177,7		177,7	"
		Mesures de soutien exceptionnelles					494,2		494,2	"
Viande de bœuf	16 octobre 2009	Mesures de soutien exceptionnelles					7,0		7,0	"
Apiculture	16 octobre 2009	Aide spécifique					30,4		30,4	"
Fruits à coque	16 octobre 2009	Paiements à la surface					94,0		94,0	"

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements connexes	Versements directs totaux	Source des données
			(€/t)	(€/t)	(Millions de t)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10	11
Vers à soie	1 ^{er} avril 2009	Aide à la production					0,4		0,4	Comptes du FEAGA pour 2010 et sources nationales
Tabacs	16 octobre 2009	Prime					295,8		295,8	"
Vins	1 ^{er} août 2009	Restructuration					395,4		395,4	"
		Assurance des récoltes					38,3		38,3	"
		Vendange en vert					16,8		16,8	"
Fécule de pommes de terre	16 octobre 2009	Primes et restitutions à la production					150,8		150,8	"
Choux-fleurs	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,0		0,0	Données de gestion du marché de la Commission européenne
Tomates	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,1		0,1	"
Pommes	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,2		0,2	"
Abricots	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,1		0,1	"
Nectarines	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					2,6		2,6	"

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements connexes	Versements directs totaux	Source des données
			(€/t)	(€/t)	(Millions de t)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6))	8	9	10	11
Pêches	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,4		0,4	Données de gestion du marché de la Commission européenne
Poires	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,0		0,0	"
Aubergines	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,0		0,0	"
Melons	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,0		0,0	"
Pastèques	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,3		0,3	"
Oranges	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,7		0,7	"
Mandarines	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,0		0,0	"
Clémentines	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					1,0		1,0	"

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements connexes	Versements directs totaux	Source des données
			(€/t)	(€/t)	(Millions de t)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	(Millions d'€)	
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10	11
Satsumas	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,2		0,2	Données de gestion du marché de la Commission européenne
Citrons	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,0		0,0	"
Raisins	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					0,0		0,0	"
Autres produits ne figurant pas dans l'Annexe X du Règlement n° 1580/2007	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs					3,0		3,0	"

Tableau explicatif DS:7

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements connexes	Total autre soutien par produit	Soutien des prix du marché (tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Source des données
1	2	3	4	5	6	7 (Millions d'€) (4+5-6)	8 (Millions d'€)	9 (Millions d'€)	10 (Millions d'€) (7 + 8 + 9)	11
Froment (blé) tendre	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix					1 917,5		1 917,5	
Froment (blé) dur	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix					0,0		0,0	
Orge	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix					2 109,7		2 109,7	
Mais	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix					0,0		0,0	
Sorgho	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix					9,5		9,5	
Riz	1 ^{er} septembre 2009	Soutien des prix					0,0		0,0	
Sucre	1 ^{er} octobre 2009								1 822,1	
		Soutien des prix					1 722,2			
		Aide directe aux producteurs de betteraves et de canne à sucre						51,6		
		Aide nationale						48,2		
Lait	1 ^{er} juillet 2009								671,9	
		Aide nationale						177,7		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements connexes	Total autre soutien par produit (Millions d'€)	Soutien des prix du marché (tableau explicatif DS:5) (Millions d'€)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif DS:6) (Millions d'€)	MGS totale (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7 + 8 + 9)	11
		Mesures de soutien exceptionnelles						494,2		
Lait écrémé en poudre	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix					953,5		953,5	
Beurre	1 ^{er} juillet 2009	Soutien des prix					2 723,0		2 723,0	
Viande de bœuf	16 octobre 2009								-1 339,4	
		Soutien des prix					-1 346,3			
		Mesures de soutien exceptionnelles						7,0		
Vins	1 ^{er} août 2009								450,5	
		Restructuration						395,4		
		Assurance des récoltes						38,3		
		Vendange en vert						16,8		
Fourrages séchés	1 ^{er} avril 2009	Aide à la production						121,9	121,9	
Fibres, lin et chanvre	1 ^{er} juillet 2009	Aide à la transformation						18,8	18,8	
Choux-fleurs	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,0	0,0	
Tomates	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,1	0,1	
Pommes	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,2	0,2	
Abricots	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,1	0,1	

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements connexes	Total autre soutien par produit (Millions d'€)	Soutien des prix du marché (tableau explicatif DS:5) (Millions d'€)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif DS:6) (Millions d'€)	MGS totale (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7 + 8 + 9)	11
Nectarines	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						2,6	2,6	
Pêches	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,4	0,4	
Poires	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,0	0,0	
Aubergines	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,0	0,0	
Melons	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,0	0,0	
Pastèques	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,3	0,3	
Oranges	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,7	0,7	
Mandarines	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,0	0,0	
Clémentines	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						1,0	1,0	
Satsumas	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,2	0,2	
Citrons	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,0	0,0	

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements connexes	Total autre soutien par produit (Millions d'€)	Soutien des prix du marché (tableau explicatif DS:5) (Millions d'€)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif DS:6) (Millions d'€)	MGS totale (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7 + 8 + 9)	11
Raisins	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						0,0	0,0	
Autres produits ne figurant pas dans l'Annexe X du Règlement n° 1580/2007	1 ^{er} janvier 2009	Retrait du marché par les organisations de producteurs						3,0	3,0	
Agrumes destinés à être transformés	1 ^{er} janvier 2009	Aide à la production						1,8	1,8	
Apiculture	16 octobre 2009	Aide spécifique						30,4	30,4	
Fruits à coque	16 octobre 2009	Paiements à la surface						94,0	94,0	
Vers à soie	1 ^{er} avril 2009	Aide à la production						0,4	0,4	
Tabacs	16 octobre 2009	Primes						295,8	295,8	
Fécule de pommes de terre	16 octobre 2009	Primes et restitutions à la production						150,8	150,8	

Tableau explicatif DS:8

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

Mesures équivalentes du soutien par produit

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué (€/t)	Production pouvant bénéficier du prix administré appliqué (Milliers de t)	Dépenses budgétaires pour le soutien des prix du marché (Millions d'€)	Mesure équivalente du soutien (Millions d'€)	Versements directs non exemptés (Millions d'€)	Autre soutien par produit (Millions d'€)	Redevances/prélèvements connexes (Millions d'€)	Valeur monétaire totale de la mesure équivalente du soutien (Millions d'€)	Source des données
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 (7+8+9-10)	12
Pommes de terre destinées à être transformées en féculé	16 octobre 2009	Prix minimal	178,3	1 948,8		-258,6				-258,6	
Vins	1 ^{er} août 2009	Aide au stockage privé, distillation, aide pour des usages spécifiques						373,8		373,8	Comptes du FEAGA pour 2010
Viande porcine	16 octobre 2009	Aide au stockage privé						0,5		0,5	
Alcool éthylique d'origine agricole	1 ^{er} janvier 2009	Aide nationale						75,1		75,1	Sources nationales
Huile d'olive	1 ^{er} juillet 2009	Aide au stockage privé						8,0		8,0	Comptes du FEAGA pour 2010

Tableau explicatif DS:9

SOUTIEN INTERNE: UNION EUROPÉENNE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE 2009/10

MGS autre que par produit

Type(s) de mesure(s)	Campagne de commercialisation commençant ...	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés (Millions d'€)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (avec détail des calculs)	Redevances/prélèvements connexes	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (Millions d'€)	Sources des données
1	2	3	4	5	6 (3+4-5)	7
Soutien horizontal pour le secteur des fruits et légumes:						
- Vendange en vert et non-récolte	1 ^{er} janvier 2009	1,1			1,1	Données de gestion du marché de la Commission européenne
- Assurance des récoltes	1 ^{er} janvier 2009	10,0			10,0	"
Mesures de soutien nationales:						
- Subventions aux assurances	1 ^{er} janvier 2009	394,2			394,2	Sources nationales
- Bonifications d'intérêts	1 ^{er} janvier 2009	165,0			165,0	"
- Autres	1 ^{er} janvier 2009	27,7			27,7	"
Total MGS autre que par produit					598,1	